

Qui écrit les règles de la mondialisation financière ?

Jézabel Couppey-Soubeyran

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Centre d'économie de la Sorbonne & Cepii.

En préambule

- La mondialisation financière et la régulation financière n'ont pas progressé au même rythme
- Il a fallu la crise pour que la régulation financière rattrape un peu de son retard
- Des réformes (Bâle 3, Dodd-Frank, Union bancaire, séparation, TTF...) à poursuivre
- Qui définit les règles :
 - Les arbitres (BRI, FSB, régulateurs, superviseurs, ...) ?
 - Les joueurs (grandes banques, lobbys bancaires et financiers ...) ?

Le Comité de Bâle à la BRI : un pouvoir ... de recommandation

- Comité de Bâle 1974 (Bâle 1 - 1988, Bâle 2 - 2004, Bâle 3 – 2010)
- **Petits pas** pour renforcer la solvabilité des banques (liquidité aussi depuis Bâle 3)
- Mais les accords ne valent que recommandations : (*« ses décisions n'ont pas force exécutoire »*).
- Nécessairement des **mini-recommandations** : *« Les décisions du Comité sont adoptées sur la base d'un consensus entre ses membres »*.
- Temps de consultation (90jrs) bien utilisé par le lobbys : *« le CBCB demande à toutes les parties prenantes intéressées de lui soumettre leur avis sur ses propositions de politique »*

FSB : des habits neufs mais guère plus de pouvoirs

- Le Conseil de stabilité financière ou *Financial stability board* réunit tous les régulateurs bancaires et financiers de la planète
- Rebaptisé ainsi en 2009 (réunion de crise du G20 à Londres) pour remplacer le « Forum de stabilité financière »
- Définition de « Standards » mais pas de force exécutoire
- Un spectre très large : banques systémiques, marchés dérivés, marchés des changes, ...

Les régulateurs dotés du pouvoir de réglementation

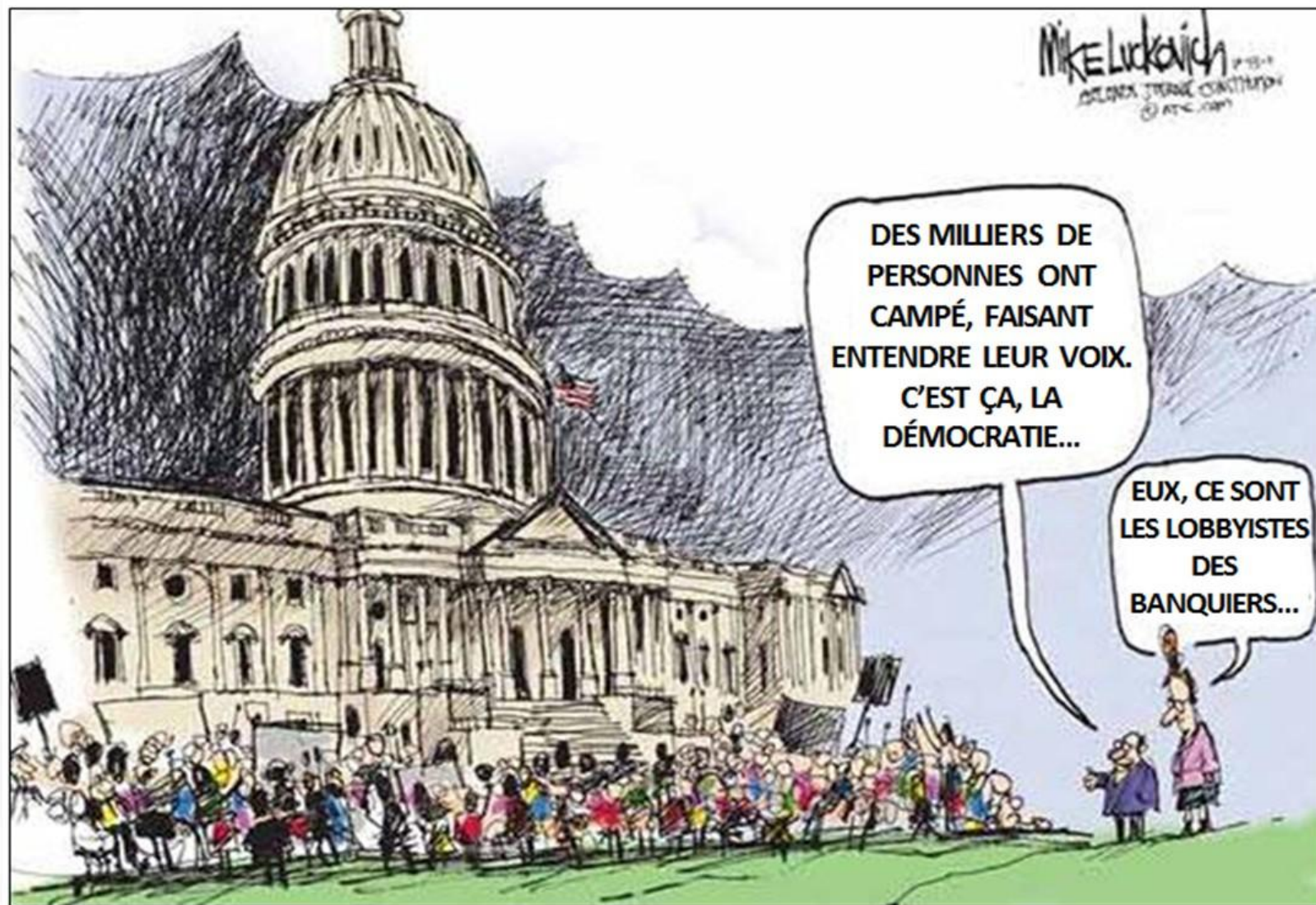
- En Europe
 - Le législateur européen : « triangle institutionnel » (Commission européenne, conseil de l'UE, parlement europ) → directives européennes (ex : CRD4, directive résolution, ...)
 - Les législateurs nationaux : lois nationales + transposition des directives européennes
- Le législateur américain : l'administration propose, le congrès dispose → Dodd Frank Act (2010)
- ...
- Sont-ils indépendants ? A l'abris de l'influence des lobbys ?
Le sort réservé à certaines lois permet d'en douter :
 - La loi de séparation en France
 - Le projet européen de réforme structurelle
 - Le projet européen de TTF

L'influence grandissante des lobbys bancaires et financiers

- Les armes de la capture :
 - Manne financière : rien qu'auprès de la Commission européenne, l'industrie bancaire engage 120 millions d'euros /an et 1700 lobbyistes
 - Les *revolving doors*: les régulateurs recrutent de + en + dans le secteur bancaire des collaborateurs, qui retournent ensuite dans le secteur bancaire
 - Des connexions politiques (rapport OCDE 2009 / 116 banques) : 70% ont au moins 1 connexion forte avec des gouvernements, des législateurs ou des agences de régulation. Deutsche Bank en a 18, Barclays 14, Goldman 13 ...
 - Une rhétorique qui capture les esprits des gouvernants et de l'opinion publique (cf. Blablabanque, ed. Michalon)

Conclusion

- Pas de régulateurs internationaux dotés d'un pouvoir de réglementation
- Les règles émanent de régulateurs dotés d'un pouvoir de réglementation
- Une porosité de plus en plus grande entre régulateurs et régulés
- Un lobby surpuissant qui opère une capture financière et intellectuelle ...
- ... Au service de mastodontes bancaires en situation d'oligopole sur les marchés (cf. *L'hydre mondiale. L'oligopole bancaire* de F. Morin, 2015) et qui (dé)font les lois.



DES MILLIERS DE
PERSONNES ONT
CAMPÉ, FAISANT
ENTENDRE LEUR VOIX.
C'EST ÇA, LA
DÉMOCRATIE...

EUX, CE SONT
LES LOBBYISTES
DES
BANQUIERS...